

DÉLIBÉRATION n° 2026/029

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulias », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission communale d'accessibilité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. (L2143-3 du CGCT).

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

En vue de l'arrêté qui fixera la composition de la commission, il convient de désigner 7 membres du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

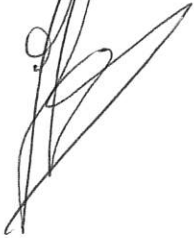
DECIDE

- De désigner 7 membres du Conseil Municipal ci-dessous listés pour représenter la commune au sein de la commission communale accessibilité :

Frédéric SIBOUT
Patrick DA SILVA
Pierre DE MACEDO
Christophe CAILLEAUX

Joël MANO
Stéphanie DUVIEILH
Stéphanie LAGLEIZE

Le secrétaire ,



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES



Affiché le 16 avril 2026